



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1675

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Charles Fevre.

M. Charles Fevre. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances ou à M. le ministre du logement.

La récente manifestation, dans tous les départements, de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, du jamais vu depuis la Libération, témoigne d'une forte inquiétude d'un secteur économique très utile non seulement à notre économie mais aussi à la vie de nos secteurs ruraux. Les motifs d'inquiétude tiennent principalement aux charges fiscales et sociales excessives, aux contraintes et aux complexités administratives - que ne peut assumer seul un artisan du bâtiment -, ainsi qu'à la baisse récente de l'activité, notamment dans le secteur de la rénovation-réhabilitation du bâtiment.

Sur ce point, les crédits de 1996 sont insuffisants, même s'ils ont fait l'objet d'un coup de pouce au titre de la prime d'amélioration de l'habitat, destinée aux propriétaires occupants.

En revanche, les crédits de l'ANAH, réservés aux propriétaires bailleurs, ne sont toujours pas au niveau de ce que rapporte la taxe additionnelle au droit au bail, dont le produit devrait être entièrement affecté à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

La baisse d'activité provient aussi du coût fiscal des opérations, la TVA ayant été portée durant l'été de 18,60 p. 100 à 20,60 p. 100. C'est pourquoi la profession demande l'application du taux réduit de 5,5 p. 100: ce serait un signal fort pour relancer l'activité, créer des emplois. L'État y gagnerait plus qu'il ne lui en coûterait.

Au moment où il apparaît qu'il faut recentrer et mieux cibler les actions de l'État dans le secteur du logement, je demande au Gouvernement ce qu'il pense de cette proposition. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, vous avez raison de souligner le rôle économique important du bâtiment, tout particulièrement ses entreprises artisanales. C'est bien parce que le Gouvernement est très conscient des difficultés graves que traversent ces entreprises que, depuis un an, il s'est attaché à réunir des conditions plus favorables à l'activité de ce secteur.

Je rappelle que nous avons tout d'abord rétabli les dotations de l'ANAH et de la PAH, qui avaient été utilisées à d'autres fins. Ainsi, 660 millions de francs ont été dégagés et ont servi à financer, au cours des derniers mois, près de 3 milliards de francs de travaux. L'effort budgétaire se poursuit en 1996: la dotation de la prime à l'amélioration de l'habitat s'élève à 805 millions de francs au lieu de, au cours des deux exercices précédents, 600 millions - elle représentait en 1992 à peine 400 millions. Nous l'avons doublée. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Nous avons engagé aussi une politique ambitieuse de réformes. Vous connaissez le succès du prêt à taux zéro: en six mois, 57 000 prêts. Il est vrai que les entreprises ont aujourd'hui des difficultés, mais il est vrai également que ces 57 000 prêts feront 57 000 chantiers demain.

Monsieur le député, le Gouvernement a toujours intégré, depuis un an, dans ses priorités, dans la politique du logement, un double objectif: un objectif social, le droit au logement; un objectif économique, l'emploi. Il continuera !

Monsieur le député, vous avez signalé d'autres éléments relatifs aux entreprises artisanales. Mon collègue Jean-Pierre Raffarin a fait un travail considérable dans ce secteur. Qu'il me suffise de rappeler la loi en cours de discussion au Sénat sur l'obligation préalable à l'installation, plus d'un milliard apporté au titre de l'apprentissage, par Jacques Barrot et par Jean-Pierre Raffarin, 20 p. 100 de crédits en plus bonifiés, 20 p. 100 moins cher. Voilà un panier d'actions menées au profit des petites et moyennes entreprises, tout particulièrement du bâtiment. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du Groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Charles Fevre.

M. Charles Fevre. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances ou à M. le ministre du logement.

La récente manifestation, dans tous les départements, de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, du jamais vu depuis la Libération, témoigne d'une forte inquiétude d'un secteur économique très utile non seulement à notre économie mais aussi à la vie de nos secteurs ruraux. Les motifs d'inquiétude tiennent principalement aux charges fiscales et sociales excessives, aux contraintes et aux complexités administratives - que ne peut assumer seul un artisan du bâtiment -, ainsi qu'à la baisse récente de l'activité, notamment dans le secteur de la rénovation-rehabilitation du bâtiment.

Sur ce point, les crédits de 1996 sont insuffisants, même s'ils ont fait l'objet d'un coup de pouce au titre de la prime d'amélioration de l'habitat, destinée aux propriétaires occupants.

En revanche, les crédits de l'ANAH, réservés aux propriétaires bailleurs, ne sont toujours pas au niveau de ce que rapporte la taxe additionnelle au droit au bail, dont le produit devrait être entièrement affecté à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

La baisse d'activité provient aussi du coût fiscal des opérations, la TVA ayant été portée durant l'été de 18,60 p. 100 à 20,60 p. 100. C'est pourquoi la profession demande l'application du taux réduit de 5,5 p. 100: ce serait un signal fort pour relancer l'activité, créer des emplois. L'État y gagnerait plus qu'il ne lui en coûterait.

Au moment où il apparaît qu'il faut recentrer et mieux cibler les actions de l'État dans le secteur du logement, je demande au Gouvernement ce qu'il pense de cette proposition. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, vous avez raison de souligner le rôle économique important du bâtiment, tout particulièrement ses entreprises artisanales. C'est bien parce que le Gouvernement est très conscient des difficultés graves que traversent ces entreprises que, depuis un an, il s'est attaché à réunir des conditions plus favorables à l'activité de ce secteur.

Je rappelle que nous avons tout d'abord rétabli les dotations de l'ANAH et de la PAH, qui avaient été utilisées à d'autres fins. Ainsi, 660 millions de francs ont été dégagés et ont servi à financer, au cours des derniers mois, près de 3 milliards de francs de travaux. L'effort budgétaire se poursuit en 1996: la dotation de la prime à l'amélioration de l'habitat s'élève à 805 millions de francs au lieu de, au cours des deux exercices précédents, 600 millions - elle représentait en 1992 à peine 400 millions. Nous l'avons doublée. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Nous avons engagé aussi une politique ambitieuse de réformes. Vous connaissez le succès du prêt à taux zéro: en six mois, 57 000 prêts. Il est vrai que les entreprises ont aujourd'hui des difficultés, mais il est vrai également que ces 57 000 prêts feront 57 000 chantiers demain.

Monsieur le député, le Gouvernement a toujours intégré, depuis un an, dans ses priorités, dans la politique du logement, un double objectif: un objectif social, le droit au logement; un objectif économique, l'emploi. Il continuera !

Monsieur le député, vous avez signalé d'autres éléments relatifs aux entreprises artisanales. Mon collègue Jean-Pierre Raffarin a fait un travail considérable dans ce secteur. Qu'il me suffise de rappeler la loi en cours de discussion au Sénat sur l'obligation préalable à l'installation, plus d'un milliard apporté au titre de l'apprentissage, par Jacques Barrot et par Jean-Pierre Raffarin, 20 p. 100 de crédits en plus bonifiés, 20 p. 100 moins cher.

Voilà un panier d'actions menées au profit des petites et moyennes entreprises, tout particulièrement du bâtiment. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du Groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1675

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 1996, page 3582

Réponse publiée le : 30 mai 1996, page 3582

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mai 1996